

La rédaction du Coran

Par Benjamin LISAN, dernière mise à jour : le 7 septembre 2017

1 Histoire de la rédaction du Coran jusqu'à la recension du calife Uthmân et des autres versions non othmaniennes

Une recension est : a) la Vérification d'un texte d'après les manuscrits. b) la Comparaison d'une version du texte d'un auteur ancien avec les manuscrits antérieurs.

Le Coran est une prédication orale. Reçu fragmentairement [...], par voie auditive, comme « parole incréée » de Dieu, par Muhammad elle fût communiquée oralement par celui-ci et mise par écrit, de son vivant, par des scribes bénévoles sur des omoplates, des morceaux de parchemin, des tablettes de bois, des débris de poterie. Parmi ces scribes ('Ali b. Abî Talib, 'Uthmân b. Affân, 'Ubayy b. Ka'b, Hassân b. Thâbit, Mu'awiyya b. 'Abî Sufiyân), il y a lieu de noter surtout Zayd b. Thâbit qui devait jouer ultérieurement un rôle majeur dans l'établissement définitif du texte sacré.

La tradition et les études islamiques entreprises sur la recension du Coran sont formelles sur l'ordre des versets à l'intérieur des fragments, ou sourates, de la révélation, *exception faite de quelques-uns qui furent déplacés sous le règne de 'Uthmân (23-35/644-655) et dont on ne savait plus à quelle sourate et dans quel ordre les incorporer.*

Rappelons seulement que, du vivant du Prophète, la plupart de ses compagnons (sahâba) savaient par cœur le texte sacré dans son intégralité. **Après sa mort, un grand nombre des "porteurs du Coran en leur mémoire" (hâmilû-l-Qur'ân) furent tués au cours des sanglantes expéditions ordonnées par son successeur immédiat**, le calife 'Abû Bakr, dès son accession au pouvoir (an 11/632), contre les tribus bédouines en révolte, les apostats et les faux prophètes, en particulier contre le plus dangereux de ces derniers, Musaylima, surnommé al-Kazhzâb (l'imposteur). Il fut aidé par un transfuge de l'Islâm, nommé Naharu-r-Rajjâl et par la puissante tribu des Banû Hanîfa, solidement retranchée dans les forteresses de Yamâma.

Le besoin se fit sentir alors de fixer d'urgence le Coran par écrit. Le premier à s'inquiéter de cette situation et de l'avenir du texte sacré fut 'Omar B. al Khattâb, qui fit part de ses craintes à 'Abû Bakr. Celui-ci refusa tout d'abord d'entreprendre un travail auquel le Prophète lui-même n'avait pas songé. Cependant, 'Omar parvint, en insistant à plusieurs reprises, à persuader le calife de l'utilité d'un tel travail et à dissiper ses scrupules. Faisant appel, tous deux, au concours du meilleur secrétaire du Prophète, Zayd b. Thâbit, ils firent établir un premier corpus de la Vulgate de l'Islâm, sous forme d'une collection de feuillets formant un volume (mushaf).

Il contenait les versets coraniques recueillis de la bouche d'au moins deux récitateurs, honorablement connus pour leur probité intellectuelle et leur piété. Zayd qui savait lui-même le Coran par cœur, mais a qui 'Abû Bakr avait recommandé de ne pas se fier à sa seule mémoire, entreprit sa besogne en toute indépendance, n'acceptant que les versets indiscutablement établis. C'est ainsi qu'il refusa d'incorporer un verset relatif à la lapidation des adultères, rapporté par le seul 'Omar, en dépit de son autorité et de sa notoriété de musulman intransigeant, et malgré son insistance, faute d'autres récitateurs témoins.

Ce prototype fut conservé par 'Abû Bakr durant son califat et, à sa mort, il fut confié par son successeur 'Omar à Hafsa, fille de ce dernier et veuve du Prophète. **Lorsqu'une multitude de textes coraniques incontrôlables et souvent farcis d'inexactitudes circulèrent dans les diverses contrées de l'Islam, le troisième calife, 'Uthmân b. 'Affân, jugea aussi nécessaire qu'urgent de mettre fin à cette anarchie qui risquait de compromettre la pureté et l'unité du dogme et de diviser les musulmans.** Il emprunta à Hafsa l'exemplaire établi sous 'Abû Bakr et le remit comme document de base à une commission d'experts qu'il chargea de procéder à une recension du texte.

Cette commission très restreinte était composée de Zayd b. Thâbit, 'Abdallah b. Zubayr, Sa'd b. Al'As, 'Abdû-r-Ramhân b. Al Harith. leur connaissance en la matière et leur autorité - Zayd b. Thâbit excepté - étaient loin d'égaliser celles des compagnons que le calife avait, pour des mobiles personnels, injustement écartés, en particulier 'Ali b. Abi Tâlib, Ibn

'Abbâs, 'Abdallah b. Mas'ûd et 'Abû Mûsâ-l-Ash'ari. **Un autre récitateur témoin non moins réputé, qui avait servi de secrétaire au Prophète, 'Ubayy b. Ka'b, n'en faisait pas partie, étant mort deux ans auparavant.**

Elle prit sa tâche à cœur et dut faire appel, en une sorte de consultation générale, à tous les musulmans dépositaires de la prédication révélée (huffâdh). Son appel fut entendu et les bonnes volontés ne manquèrent pas. Les matériaux qu'elle put ainsi réunir furent soumis à une critique externe des plus sévères. Pour qu'un verset récité fût retenu et pour qu'une lecture fût préférée à une autre, il fallait, pour en garantir l'authenticité, la concordance des témoignages, le critère de forme étant, a priori, la primauté du parler de Quraysh, langue du Prophète, sur les autres parlers arabes. Elle put, par cette méthode, compléter et réviser le corpus d'Abû Bakr et de 'Omar et procéder à une mise en ordre des sourates et des versets.

C'est dans de telles conditions qu'elle put donner un corpus intégral et définitif, connu sous le nom de Mushaf 'Uthrnân (Corpus de 'Uthmân), devenu la Vulgate officielle de l'Islâm, sunnites et shj'ites compris. **Il contient aussi bien des versets abrogés (mansûkh), maintenus par un souci de probité et de fidélité, que les versets modificatifs (nâsjkh).**

Ce corpus fut reproduit en plusieurs autres exemplaires qui furent envoyés dans les diverses provinces de l'Empire musulman. **Les versions coraniques, incomplètes ou mal établies, furent considérées de plano comme sans valeur et déclarées nulles** [et elles furent détruites].

Quelques années plus tard, un des plus dévoués soutiens de la dynastie omeyyade à ses débuts, **Al Hajjâj b. Yûsuf le Tha'qifit, entreprit de donner une meilleure présentation au Corpus de 'Uthmân, pour l'imposer au détriment des autres versions, par une fixation plus sûre du texte et par la réduction des variantes au minimum.**

Source : <http://saintcoran.free.fr/Coran/hist/1recension.html>

Voir aussi :

a) <https://ifpo.hypotheses.org/files/2011/02/Histoire-du-Coran-Diapo.pdf>,

b) *Histoire de la formation du Coran*, Ralph Stehly, Professeur d'histoire des religions, Université Marc Bloch, Strasbourg, <http://stehly.chez-alice.fr/histoire1.htm>

c) *Les origines du Coran*, par Ibn Warraq, Prometheus Books, 1998, 411 pages, http://wikiislam.net/wiki/The_Origins_of_the_Quran

d) http://wikiislam.net/wiki/Uthman_and_the_Recension_of_the_Quran

2 Données complémentaires

Uthman a produit une version standardisée du Coran en 652. Il a envoyé une copie à chaque province et a ordonné que tous les autres matériaux Coraniques "qu'elles soient écrites dans les manuscrits fragmentaires ou des copies entières," doivent être brûlés¹. **Après qu'Othman a détruit toutes les variantes du Coran**, le seul Coran qui est resté est le [Coran d'Othman](#), c'est celui que les musulmans connaissent.

Pourtant, l'on a retrouvé récemment deux autres versions du Coran :

2.1 Les manuscrits de Sanaa²

« Les **manuscrits de Sanaa** retrouvés en 1972 au Yémen sont parmi les plus anciennes versions existantes du Coran. Le texte est daté des deux premières décennies du **viii^e siècle**¹, certains remontant même à la deuxième moitié du **vii^e siècle**. Ces manuscrits proviennent de 926 Corans². Les manuscrits sont des palimpsestes comportant deux couches. La couche

¹ Bukhari 6:61:510.

² Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuscrits_de_Sanaa

supérieure est conforme au modèle standard du Coran, tandis que la couche inférieure effacée **comporte de légères variantes** ».

Source : Les manuscrits de Sanaa, https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuscrits_de_Sanaa

2.2 Le Codex Parisino-petropolitanus³

Le **Codex Parisino-petropolitanus** est l'un des plus anciens manuscrits du Coran qui subsistent aujourd'hui. Il est conservé au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, où il est inventorié sous la cote *Arabe 328*^[1]. Selon François Déroche, orientaliste et islamologue, la production du manuscrit peut être datée de la fin du VII^e siècle ap. J.-C. (3^e quart du I^{er} siècle après l'Hégire)². D'autres la datent plutôt du début du VIII^e siècle, position que Déroche avait également défendue dans certains de ses travaux plus anciens³. D'autres auteurs encore suggèrent des dates significativement différentes⁴. Quoi qu'il en soit, le manuscrit est largement reconnu comme l'un des plus anciens manuscrits du Coran existants⁵.

Dans l'ensemble, le texte du manuscrit n'est pas très différent du texte coranique standard actuel⁶. Déroche souligne les nombreuses différences orthographiques⁷, mais l'orthographe ne permet pas d'expliquer toutes les différences⁸ : certaines sont des erreurs des copistes⁹, tandis que quelques autres sont, selon Déroche, plus substantielles, **incluant notamment des variantes non-canoniques**¹⁰.

Sources : a) *La Transmission Ecrite Du Coran. Dans Le Début De L'islam : Le Codex Parisino-Petropolitanus*, François Déroche, 15 avril 2008. 342 €, http://www.amazon.fr/Transmission-Ecrite-Debuts-Lislam-Parisino-Petropolitanus/dp/9004172726/ref=pd_sim_sbs_14_3?ie=UTF8&dpID=41FczGeuVTL&dpSrc=sims&preST=AC_UL160_SR106%2C160_&refRID=03153NP54TV7E420J657,

b) http://free-downloads-mp3.com/wiki/Codex_Parisino-petropolitanus,

c) <https://books.google.fr/books?isbn=9004172726> (avec ce lien, on peut lire, en ligne, le livre de François Déroche, sans l'avoir à l'acheter, étant donné son prix élevé, 342 €).

2.3 Manuscrit du Coran de l'université de Birmingham

« Le manuscrit consiste en un fragment des sourates 18 à 20 et il est « très proche » du texte actuel du Coran, selon David Thomas, professeur de chrétienté et d'islam à l'université de Birmingham⁴ ¹. Les feuillets proviennent du même codex qu'un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France⁵ ². Le texte est écrit à l'encre, en calligraphie hijazi, sur parchemin et il est resté lisible. Ces fragments proviennent de la collection rassemblée par Alphonse Mingana, prêtre chaldéen, islamologue pionnier de la détection des soubassements araméens du texte coranique⁶ ³ et mort en 1937. Son nom figure d'ailleurs à gauche des folios. Par ailleurs, ces fragments sont connus de longue date des chercheurs et avaient déjà été étudiés, notamment par Alphonse Mingana lui-même. Grâce à la datation par le carbone 14, le parchemin a été identifié en juillet 2015 comme ayant été fabriqué entre c. 568 et 645⁷. [...]

François Déroche du Collège de France invite à la prudence : « Les feuillets de Birmingham proviennent d'un même manuscrit que certains détenus à la Bibliothèque nationale de France. Or, d'après une analyse graphique, nous les avons datés du troisième quart du VII^e siècle. »⁸ ⁵. Il semblerait qu'ils aillent avec des pages additionnelles au codex Arabe 328c

³ Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Codex_Parisino-petropolitanus

^[1] Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Codex_Parisino-petropolitanus

⁴ Sean Coughlan, « 'Oldest' Koran fragments found in Birmingham University » [\[archive\]](#), sur BBC Online, 22 juillet 2015.

⁵ « Birmingham Qur'an manuscript dated among the oldest in the world » [\[archive\]](#), sur University of Birmingham, 22 juillet 2015.

⁶ *Syriac Influence on the Style of the Kur'an*, publié en 1927.

⁷ « Birmingham Qur'an manuscript dated among the oldest in the world » [\[archive\]](#), sur University of Birmingham, 22 juillet 2015.

⁸ Samuel Bleynie, « Des fragments d'un des plus anciens Corans découverts à Birmingham », La Croix, 26 juillet 2015.

de la *Bibliothèque Nationale de France*, lequel aurait été copié à la fin du VII^e siècle ou au début du VIII^e siècle selon François Déroche^{9 10 6,7} La datation au carbone 14 tend à vieillir les objets⁵. ».

Sources : a) *Manuscrit du Coran de l'université de Birmingham*,

https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuscrit_du_Coran_de_l%27universit%C3%A9_de_Birmingham

b) <https://oumma.com/royaume-uni-les-plus-anciens-fragments-du-coran-decouverts-au-sein-de-luniverte-de-birmingham-video/>

2.4 Quelques différences entre le texte effacé des manuscrits de Sanaa et le Coran

Verset	Coran	Traduction	Manuscrits de Sanaa	Traduction
2:191	حَتَّىٰ يُقَاتِلُوكُمْ فِيهِ	Jusqu'à ce qu'ils vous y combattent	حَتَّىٰ يُقَاتِلُوكُمْ	Jusqu'à ce qu'ils vous combattent
2:191	كَذَٰلِكَ جَزَاءُ الْكٰفِرِينَ	Tel est la récompense des infidèles	جَزَاءُ ذَٰلِكَ الْكٰفِرِينَ	Cela est la récompense des réfutateurs
2:193	وَيَكُونُ ٱلَّذِينَ لِلّٰهِ	Et destinant le crédo à Dieu	كُلُّهُ ٱلَّذِينَ يَكُونُونَ لِلّٰهِ	Et destinant le crédo tout à Dieu
2:196	فَدِيَّةً	(Ajout d'un outil de liaison)	فَدِيَّةً	
2:213	فَبَعَثَ ٱللَّهُ	(Remplacement d'un mot par un synonyme)	فَأَرْسَلَ ٱللَّهُ	Emit Allah
2:213	لِيَحْكُمَ بَيْنَ ٱلنَّاسِ	Pour qu'il juge parmi les gens	لِيَحْكُمُوا بَيْنَ ٱلنَّاسِ	Pour qu'ils jugent parmi les gens
2:217	وَصَدَّ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَكَفَّرَ بِهِ	Et de faire obstacle au sentier de Dieu et d'en réfuter	وَصَدَّ عَن سَبِيلِهِ	Et de faire obstacle à son sentier
19:4	وَلَمْ أَكُنْ بِدُعَائِكَ رَبِّ	Et je ne destine pas par ton invocation Seigneur ... (Changement de l'ordre des mots)	وَلَمْ أَكُنْ رَبِّ بِدُعَائِكَ	Et je ne destine pas Seigneur par ton invocation ...
19:5	وَإِنِّي خِفْتُ ٱلْمَوَالِي مِن وَّرَائِي	(Ajout d'un outil de renforcement du sens)	مِنَ ٱلْمَوَالِ خِفْتُ وَ وَّرَائِي	Et, je crains des héritiers que j'ai laissé derrière moi
19:11	فَخَرَجَ	Il sorti	؛{نُذِرْتُمْ خَرَجَ	Puis sorti
19:12	وَآتَيْنَاهُ ٱلْحُكْمَ صَبِيًّا	Et nous lui avons donné la sagesse alors qu'il était enfant.	وَعَلَّمْنَاهُ ٱلْحُكْمَ	Et nous lui avons appris la sagesse.
19:15	وَسَلَّمَ عَلَيْهِ	Et paix sur lui.	وَعَلَيْهِ ٱلسَّلَامُ	Et sur lui la paix.
19:22	فَحَمَلَتْهُ	Et elle l'a porté	فَحَمَلَتْ	Et elle a porté
19:27	لَقَدْ جِئْتِ	Assurément, je suis venu.	لَقَدْ أَتَيْتِ	(Remplacement d'un mot par son synonyme)
19:28	مَا كَانَ ٱبْنُكَ ٱمْرًا سَوِيًّا	Ton père n'était point un mauvais homme.	أَبَا ٱبْنِكَ كَانَ مَا سَوِيًّا	Ton père n'était point un mauvais père.
12:19	قَالَ	Il a dit	وَقَالَ	Et dit

⁹ Mathieu Tillier, « Le Coran d'Asmā' », *Les carnets de l'Ifpo*, 3 juillet 2011.

¹⁰ François Déroche, *La transmission écrite du Coran dans les débuts de l'islam. Le codex Parisino-pétropolitainus*, Brill, Leiden-Boston, 2009.

12:19	وَأَلَّهُ عَلَيْهِ بِمَا يَعْمَلُونَ	Et Allah sait ce qu'ils font.	وَأَلَّهُ عَلَيْهِ بِمَا يَفْعَلُونَ	(Remplacement d'un mot par son synonyme)
12:30	نِسْوَةٌ فِي الْمَدِينَةِ	Des femmes dans la cité	نِسْوَةٌ مِنْ أَهْلِ الْمَدِينَةِ	Des femmes des gens de la cité
37:54	هَلْ	est-ce que	فَهَلْ	(point, début de phrase) Est-ce que
37:15	وَقَالُوا إِنْ هَذَا إِلَّا سِحْرٌ مُبِينٌ	Et dirent : « Ceci n'est qu'un charme explicite. »	سِحْرٌ هَذَا وَقُلُوا مُبِينٌ	Et dirent : « Ceci est un charme explicite. »
19:21	هُوَ عَلَيَّ هَيْئٌ	Il m'est facile	وَهُوَ عَلَيْهِ هَيْئٌ	Et il lui est facile

Il est à noter qu'aucun verset complet non présent dans le Coran ne se trouve dans les manuscrits de Sanaa

Source : Source : Manuscrits de Sanaa, https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuscrits_de_Sanaa

3 Le cas du scribe de Mahomet Abdallah Ibn Abi Sahr, devenu apostat

« **Abdallah Ibn Abi Sahr** était un scribe de Mahomet. Il était plus éduqué que son prophète. Souvent il jugeait bon de corriger les versets « révélés » et suggérait de meilleures formulations. Mahomet les acceptait. Abdallah Ibn Abi Salir comprit que le Coran n'est pas révélé, que Mahomet fabriquait les versets. Il s'échappa de Médine, gagna La Mecque, et raconta sa découverte. Quand Mahomet prit La Mecque, alors qu'il avait promis l'amnistie pour quiconque à condition de se rendre, **il ordonna de couper la tête d'Abdallah**. Ce dernier fut sauvé par l'intercession d'Othman et l'incapacité de Mahomet de communiquer son désir par des signes. Quand Othman implora la vie sauve pour son frère de lait, Mahomet resta silencieux. Ses compagnons présents comprirent qu'il acceptait, et Othman emmena Abdallah. Alors Mahomet exprima son mécontentement : il n'avait pas voulu personnellement blesser Othman, mais il espérait que quelqu'un comprendrait et tuerait quand même le félon.

Ibn Ishaq explique : « *La raison pour laquelle il avait ordonné de le tuer était qu'il avait été musulman et chargé de mettre la révélation par écrit. Alors il apostasia, retourna à La Mecque (...)* **Il devait être tué pour apostasie mais fut sauvé par l'intercession d'Othman**¹¹ »¹².

4 Critique de la version du Coran d'Othman par le scribe Abdallah Ibn Mas'ud

'**Abdallah Ibn Mas'ud** (arabe : عبدالله بن مسعود ; c.594-c.653) était un compagnon du prophète islamique Muhammad. Il était aussi connu par le kunya **Abu Abdulrahman**.

John Gilchrist dans son livre *Jam 'Al-Coran*¹³ cite quelques rapports [compte-rendu] qui indiquent ce qui suit :

- Cet **Abdullah** était mécontent par le Coran résultant de la récession demandée par Otman.
- Il a accusé les scribes de Uthman **d'ajouter trois sourates supplémentaires (1, 113 et 114)** qui n'ont jamais fait partie de l'original et de faire beaucoup d'autres petits changements au texte¹⁴. ^[54]
- Il a prêché un sermon dans lequel il a informé les gens de Kufa que le Coran standardisé de Uthman était une « tromperie » : « *Et quiconque trompe comme cela apportera sa tromperie sur le Jour de la Résurrection ... Je l'aime mieux à lire en fonction de la récitation celui que j'aime que celui de Zayd ibn Thabit ... Si je connaissais quelqu'un*

¹¹ Sirat, p550.

¹² *La psychologie de Mahomet et des musulmans*, ibid, pages 345 et 346.

¹³ *Jam 'Al Qur'an _ The Codification of the Qur'an Text*, John Gilchrist, <http://radicaltruth.net/uploads/pubs/Jam'Al-Qur'an-Gilchrist.pdf>

¹⁴ Muhammad ibn Saad. *Kitab al-Tabaqat al-Kabir*. Traduit par Haq, SM (1972). *Ibn Sa'd's Kitab al-Tabaqat al-Kabir Volume II Part I et II*. Delhi: Kitab Bhavan.

pour être plus familier avec le livre d'Allah que je suis, je serais certainement allé à lui, si les chameaux pouvaient me mener là – bas ».

Lorsque les agents de Uthman sont venus à Kufa pour brûler tous les variantes, Abdullah caché ses copies^{15 16} [de ces variantes]. ^{[55] [56]} Il a justifié sa propre version de la prédication [récitation] en rappelant : « Avant, j'ai récité, du Messenger d'Allah **plus de soixante-dix sourates du Coran**. Ses compagnons savent que j'ai une meilleure compréhension du livre d'Allah qu'ils ne le font, et « si je devais savoir que quelqu'un avait une meilleure compréhension que moi, je serais allé à lui. On a dit que personne ne pouvait trouver à redire à la version Abdullah »¹⁷. ^[57]

Lorsque Uthman a été appelé à rendre compte de sa mauvaise gestion comme Calife, un des griefs contre lui était qu'il avait détruit les lectures variantes du Coran¹⁸. ^[58] Beaucoup plus tard, des variantes des lectures d'Abdullah ibn Masud ont été examinées sur un pied d'égalité avec le texte othmanien, par al-Farra (d. 207/822)¹⁹. ^[59]

Cependant, la grande majorité des savants musulmans n'a jamais accepté ces rapports en raison de leurs faiblesses, ainsi que de nombreux rapports solides indiquant exactement le contraire pour être vrai.

Le Coran dit (Verset 15:87) « Nous t'avons certes donné "les sept versets que l'on répète à chaque prière", ainsi que le Coran sublime ». Les sept versets souvent répétés fait référence à Al-Fatihah, la première sourate du Coran, qui Abdullah Ibn Masud aurait refusé. Cependant, citant Ibn Jarir al-Tabari, Ibn adh-Dhurays, Ibn al-Munzar et Ibn Mardwiyah, as-Suyuti raconté ce qui suit : Il est rapporté par Abdullah Ibn Masud, en ce qui concerne la parole d'Allah: « Nous vous avons donné sept versets souvent répétée », il répond : « [Il est] Fatihatu al-Kitab »²⁰. ^[60]

Dans une autre narration, il a été demandé à Abdullah ibn Masud, pourquoi il n'a pas écrit al-Fatihah dans son mushaf²¹. Il répondit : « Si je devais l'écrire, je l'écrirais avant chaque sourate. Abu Bakr al-Anbari explique que cette parole, de chaque raka'ah (dans la prière), commence avec al-Fâtiha, puis une autre sourate qui est récité ». Il est comme si Ibn Masud dit : « Je l'ai abandonné pour des raisons de concision et je confie sa préservation par les musulmans (collectivement) »²² ^[61]

Il y a aussi des narrations de Abdullah où il se réfère explicitement à sourates 113 et 114 comme sourates, par exemple : « réciter Excessivement deux sourates. Allah vous faire atteindre des rangs plus élevés dans l'au-delà à cause d'eux. Elles sont al-Mu'awwidhatayn (i.e. al-Falaq et an-Nas/nos. 113 & 114) ... »²³ ^[62]

En outre, quatre qira'at [sourates] du Coran (Qira'at de Hamzah, Assim, Khalaf Al-Kisa'i) présentent des chaînes de transmission (isnad) passant par Abdullah ibn Masud et ils comprennent tous les 3 sourates ci-dessus. Ce sont chaînes

¹⁵ Muhammad ibn Saad. *Kitab al-Tabaqat al-Kabir*. Translated by Haq, SM (1972). *Ibn Sa'd's Kitab al-Tabaqat al-Kabir Volume II Part I et II*. Delhi: Kitab Bhavan.

¹⁶ Tirmidhi 44: 3104.

¹⁷ Muslim 31:6022.

¹⁸ Muhammad ibn Jarir al-Tabari. *Tarikh wa'l-Rusul wa'l-Muluk*. Translated by bumphreys, RS (1990) *Volume 15: Volume 15: The Crisis of the Early Caliphate [la crise du califat précoce]*. Albany: State University of New York Press.

¹⁹ Gilliot, C. (2006). "Creation of a fixed text." In Dammen McAuliffe, J. (red.): *The Cambridge Companion to the Qur'an*, p. 47. Cambridge: Cambridge University Press.

²⁰ as-Suyuti. *Dur al-Manthur*. (Beirut: Dar al-Fikr). pp. Vol.5, 94.

²¹ **Mus'haf** (arabe : مصحف , prononciation arabe: [mʊs'haf] avec le S et H comme deux consonnes séparées, pas * mʊʃaf) : codex ou d'une collection de feuilles (Sahifah , voir ci - dessous). Le Coran, que les musulmans croient avoir été révélé à plusieurs reprises et de diverses manières au cours de la période de 23 ans à la fin de la vie de Muhammad », a été recueilli dans un codex en vertu du troisième calife, Uthman ibn Affan . Sources : a) <https://en.wikipedia.org/wiki/Mus%27haf>, b) Wheller, Brannon M. *Prophets in the Quran: An Introduction to the Quran and Muslim Exegesis* , Continuum Books, 2002, page 5.

"On a nommé "le moushaf" ainsi car il regroupe, entre les deux extrémité (du Livre d'Allah) l'ensemble des feuillets qui ont été décrétés, selon Al Azhari. "On le nomme "le Coran" car il regroupe et rattache l'ensemble des versets (entre eux)" (selon Abou Oubaydah). Source : <http://www.3ilmchar3i.net/article-quelle-est-la-difference-entre-moushaf-et-coran-119153946.html>

²² al-Qurtubi. *al-Jami' li-Ahkam al-Qur'an (also called Tafsir al-Qurtubi)*. Cairo: Dar al-Kutab al-Misriyah, 1964. pp. Vol.1 pg 115.

²³ ibn Abd-al-Malik al-Hindi, Ali. *Kanz al-Ummal: Hadith 2743*. Beirut: ar-Resalah Publications, 1981.

[moutawatir](#) et donc les écoles islamiques donnent la priorité à eux, sans tenir compte des chaînes beaucoup plus faibles qui vont contre, considérées comme inauthentiques²⁴. [\[63\]](#)

En raison de ce qui précède, les savants islamiques ont rejeté l'idée d'Abdullah ibn Masud, du rejet de sourates. [An-Nawawi](#) dit : « *Les musulmans ont tous convenu que al-Mu'awwidhatayn et al-Fâtiha font partie du Coran et celui qui nie cela devient un mécréant et tout ce qui est cité Ibn Masud à cet égard n'est pas vrai* »²⁵ [\[64\]](#)

[Ibn Hazm](#)²⁶ [\[65\]](#) a également rejeté l'idée d'Ibn Masud de nier ces sourates ainsi que la grande majorité des savants islamiques.

Conflit avec Uthman :

Finalement Uthman a rappelé Abdullah à Médine. Il est entré dans la mosquée, où Uthman était en train de parler ; alors le Calife a interrompu son discours pour insulter Abdullah. [Aisha](#) a alors interrompu Uthman en protestant contre cette façon de parler "à un compagnon du Messenger d'Allah". Uthman a ordonné à Abdullah de ne plus jamais quitter Médine à nouveau et lui a ordonné de quitter la mosquée.

Ses serviteurs ont sorti Abdullah si violemment qu'ils lui ont rompu deux de ses côtes, et, au milieu des protestations bruyantes de Aisha. Il a dû être transporté à sa maison²⁷. [\[66\]](#)

Uthman n'a pas payé la pension de Abdullah, pour le reste de sa vie²⁸. [\[67\]](#)

Source : https://en.wikipedia.org/wiki/Abdullah_ibn_Masud

Aïcha a dit : « **La sourate 33 des Factions (al Ahzab) se lisait du temps du Prophète avec deux-cents versets. Mais quand Uthman a écrit les masâhif (c'est-à-dire fixer le coran canonique), il n'a pu rassembler que ce qu'elle contient de nos jours (c'est-à-dire soixante-treize versets)** » (Suyuti, Itqan, III, 46, §4118).

Source : <https://aslamtaslam.wordpress.com/2015/04/17/quand-aïcha-discredite-lislam-et-le-coran/>

5 Une bête a mangé les versets du Coran

1944 – Abu Salma Yahia bin Khalaf a dit : Abd al-Aalla a raconté d'après Mohammed bin Ishaak, d'après Abdallah bin Abi Bakr, d'après Amarat, d'après Aïcha [1] et aussi d'après Abd al-Rahman bin al-Qassim d'après son père, d'après Aïcha qui a dit :

Les versets sur la lapidation et l'allaitement de l'adulte dix fois ont été révélés. Ils étaient dans un document sous mon lit. Quand le prophète est décédé et nous nous sommes occupés de sa mort, **un animal domestique [2] est rentré et les a mangés.**

[1] : Aïcha est la femme du prophète et la fille du premier calife Abu Bakr

[2] : Le mot utilisé en Arabe est « dajjin ». Que le dictionnaire définit comme « Volaille ou autre animal domestiqué ».

« Il a été rapporté qu'Aïcha a dit : **les versets sur la lapidation et l'allaitement des adultes ont été révélés, et les feuillettes étaient avec moi sous mon oreiller. Quand le Messenger d'Allah est mort, nous étions préoccupés par son enterrement, et un mouton est venu les manger.** » (Sunan Ibn Majah, 1944).

Source : <https://aslamtaslam.wordpress.com/2015/04/17/quand-aïcha-discredite-lislam-et-le-coran/>

²⁴ al-Jazri, Shams ad-Din. *an-Nashr fi Qira'at al-'Ashr*. (Cairo: Maktaba at-Tijariah al-Kubra, n.d.). pp. Vol.1, 55, 165, 172, 185.

²⁵ al-Suyuti. *al-Ittiqan*. pp. Vol.1, 271.

²⁶ Ibn Hazm. *al-Muhalla*. (Beirut: Dar al-Fikr, n.d.). pp. Vol.1, 32.

²⁷ Abbott, N. (1942). *Aishah the Beloved of Mohammed*. Chicago: The University of Chicago Press.

²⁸ Muhammad ibn Saad. *Kitab al-Tabaqat al-Kabir* vol. 3. Translated by Bewley, A. (2013). *The Companions of Badr*. Loon:TaHa Publishers.

Sources :

- Sunnan **Ibn Maja**, **Ibn Majah**, https://fr.wikipedia.org/wiki/Ibn_Majah
- <https://islamlab.com/wp-content/uploads/2016/06/Ibn-Majja-Sunnan.pdf>
Volume 1, pages 625 et 626 (Hadith 1944)



Analyse :

Si vous demandez à n'importe quel musulman si le Coran est complet, il vous répondra que oui et qu'il est protégé directement par Allah contre tout falsification. Ce dogme est très solidement ancré dans la société musulmane.

Pourtant, les livres les plus solides de l'islam sont affirmatifs : des versets ont été perdus après la mort du prophète et n'existent plus dans les éditions actuelles du Coran.

Ici **Ibn Majah** l'annonce clairement par ce hadith : une bête a mangé des versets.

Ibn Majah n'est pas n'importe qui. Son livre est l'un des six piliers du sunnisme²⁹. Chez l'imam Malik, un des piliers lui aussi, il y a la même affirmation : le verset existait dans le Coran original.

Sachant qu'à l'époque le Coran était surtout transmis oralement par des gens qui l'avaient appris par cœur, comment expliquer que la destruction d'un support physique détruit effectivement ces versets ? Si les gens les connaissaient par cœur et les récitaient comme en témoigne Omar dans le Mouataa de Malik, pourquoi ils ne les ont pas juste recopiés ?

Source : <https://islamlab.com/une-bete-a-mange-les-versets-du-coran/>

Question :

[...] je voulais juste comprendre si le hadith rapporté par Aicha [...], (le hadith disant que pendant la mort du Prophète, elle avait des feuilles d'une sourate ou d'un verset je ne sais plus sur l'allaitement sous son oreiller, et que le mouton les a mangées car ils étaient trop occupés par la mort du Prophète) est **sahih**, cela veut-il dire que dans le Coran il manque

²⁹ Source : <https://islamlab.com/wp-content/uploads/2016/06/Ibn-Majja-Sunnan.pdf>

des choses ? J'ai besoin d'éclaircissement s'il vous plait étant musulmane pratiquante. Voici la vidéo pour être plus précise. <http://m.youtube.com/watch?v=IIPhsCkvgKo>³⁰

Réponse :

« **Le hadith auquel fait référence la sœur qui a posé la question est authentique.** Il est fait mention dans ce hadith que ces feuillets étaient sous le lit d'Aïcha [...]. Cependant, ils ne contenaient aucun verset du Coran préservé par Allah mais seulement **des versets dont la lecture ainsi que l'écriture ont été abrogés, mais dont les règles relatives à ces versets demeurent applicables. Cela concernait la lapidation et l'allaitement entraînant une interdiction de mariage.** Par conséquent, pour comprendre cet événement il faut d'abord comprendre le sujet de l'abrogation et en connaître les différentes sortes. Il est préférable que la sœur qui a posé la question s'instruise à ce sujet en consultant un article ou une étude de spécialiste. Nous allons résumer ici les notions essentielles. L'abrogation signifie l'annulation d'une disposition qu'une précédente révélation (ou Texte) a instituée par une révélation chronologiquement postérieure. La preuve de l'existence de l'abrogation est le verset d'Allah : « **Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?** » (Coran 2/106) Il y a également le verset : « **Quand Nous remplaçons un verset par un autre et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre, ils disent : "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.** » (Coran 16/101)

L'abrogation s'est produite dans le Coran de trois manières :

La première : l'abrogation de la récitation (du verset) et de la graphie dans le Mushaf avec le maintien de la disposition relative à ce verset. Le verset concernant la lapidation et qui se trouvait dans les feuillets d'Aïcha, est un exemple de cela : « **Si un homme et une femme âgés commettent l'adultère, alors lapidez-les.** »

La deuxième : le contraire de la première manière. La disposition du verset est abrogée mais sa graphie et sa récitation sont maintenues. Par exemple, l'abrogation de la disposition du verset concernant la période de viduité des femmes veuves qui était d'une année entière tout en conservant la graphie du verset dans le Mushaf ainsi que sa récitation. Ce verset est le suivant : « **Ceux d'entre vous que la mort frappe et qui laissent des épouses, doivent laisser un testament en faveur de leurs épouses pourvoyant à un an d'entretien sans les expulser de chez elles...** » (Coran 2/240) Ce verset a été abrogé par le suivant : « **Ceux des vôtres que la mort frappe et qui laissent des épouses : celles-ci doivent observer une période d'attente de quatre mois et dix jours...** » (Coran 2/234)

La troisième : l'abrogation de la disposition et de la récitation. Citons comme exemple les versets de l'allaitement qu'il y avait dans les feuillets d'Aïcha. Aïcha a dit : « **Parmi les versets qui ont été révélés au Prophète [...] figure celui-ci : "Dix tétées avérées rendent interdit (au mariage). Puis ce verset a été abrogé par cinq tétées avérées."** » La récitation, la graphie et la disposition juridique de la première phrase ont été abrogés. Quant à la deuxième phrase, sa récitation et sa graphie ont été abrogées tandis que la disposition est restée.

Pour conclure, il n'y a dans le Coran qui est entre nos mains aucun verset parmi les versets qui ont été préservés qui manque ; et il n'y a pas non plus de versets dont la récitation et la graphie ont été abrogés.

Par ailleurs il n'échappe pas à la sœur qui a posé la question que des Compagnons [...] ont appris le Coran par cœur avant qu'il ne soit retranscrit dans le Mushaf. De plus, Allah, exalté soit-Il Se charge de préserver Son Livre. Il dit : « **En vérité c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien.** » (Coran 15/9) ».

³⁰ Depuis, cette vidéo a été supprimé, pour cette raison officielle : « "Coran falsifié e..." Le compte YouTube associé à cette vidéo a été clôturé, car nous avons reçu, à plusieurs reprises, des notifications de tiers pour atteinte aux droits d'auteur ». Mais les arguments de cette vidéo se retrouvent dans ces autres vidéos :

a) Histoire de la Fabrication-Falsification du Coran par les Califes : la preuve par les manuscrits [en fonction des manuscrits de Sanaa], <https://www.youtube.com/watch?v=FWXo0-lj8uA>

b) Sami Aldeeb détruit l'islam et son coran falsifié, <https://www.youtube.com/watch?v=qH9W1yfJ0Ww>

c) Vidéo choc : le coran est falsifié [Aldo Sterone], <https://www.youtube.com/watch?v=GhzRFgpP-zw>

d) Vidéo choc : coran falsifié (shiite), <https://www.youtube.com/watch?v=trGZcNc7YRU>

e) La falsification des livres sunnites Partie N°1 [Fr], <https://www.youtube.com/watch?v=Y4xHpvEco3w>

f) La falsification des livres sunnites Partie N°2 [Fr], <https://www.youtube.com/watch?v=ybzhCrAgOto>

g) Les CHIITES confirment que le CORAN est FALSIFIÉ et FAUX..., <https://www.youtube.com/watch?v=sPozsjqkqiY>

Il y en a des dizaines sur ce sujet, sur Youtube etc.

Source : *L'abrogation des versets des feuillets qui étaient sous le lit d'Aïcha*,
<http://library.islamweb.net/frh/index.php?page=showfatwa&Fatwald=256120>

6 Lapidation : un verset du Calife Omar

Il a frappé ses mains l'une contre l'autre puis il a dit : faites attention à ne pas douter du verset sur la lapidation. Que nul ne dise « On ne trouve pas cette punition dans le livre d'Allah ».

Le prophète a lapidé et nous avons lapidé. Et je jure au nom d'Allah que si je n'avais pas peur que les gens disent « Omar ibn al-Khattab a rajouté des choses dans le livre d'Allah », j'aurais écrit ce verset : « Le vieux et la vieille lapidez-les immédiatement ». C'est un verset que nous avons lu³¹.

Sources :

- Mouwataa al Imam Malik, [Malik ibn Anass](https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A2lik_ibn_Anas), https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A2lik_ibn_Anas
- <https://islamlab.com/wp-content/uploads/2016/06/Mouwataa-2-5.pdf>
Page 1203 (chapitre des hududs)

Analyse :

Vous pouvez prendre un Coran et chercher dans tous les sens, il n'y a aucun verset qui parle de lapidation. La lapidation était une pratique ancienne qu'on retrouvait chez les juifs. On se souvient de la fameuse déclaration de Jésus « Que celui qui n'a jamais pêché lui jette la première pierre » (Jean 8:7)³². Cette scène décrite dans Jean 8 nous apprend que la lapidation était une pratique judaïque.

Omar avait envie d'importer les traditions et pratiques judaïques dans l'islam. Il ne s'en cachait même pas ([voir cet article](#))³³. Comme le Coran ne comporte pas de verset sur la lapidation, il va témoigner qu'il l'a lu lui-même.

Où est le verset ? L'explication officielle est qu'il a été mangé par une chèvre.

Cette explication a été prise au sérieux et c'est pour cette raison qu'on trouve la lapidation dans la pratique et dans les textes.

Source : <https://islamlab.com/lapidation-le-calife-omar-invente-un-verset-coranique/>

³¹ Source : <https://islamlab.com/wp-content/uploads/2016/06/Mouwataa-2-5.pdf>

³² 8.1. Jésus se rendit à la montagne des oliviers.

8.2. Mais, dès le matin, il alla de nouveau dans le temple, et tout le peuple vint à lui. S'étant assis, il les enseignait.

8.3. Alors les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en adultère ;

8.4. et, la plaçant au milieu du peuple, ils dirent à Jésus: Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère.

8.5. Moïse, dans la loi, nous a ordonné de lapider de telles femmes : toi donc, que dis-tu ?

8.6. Ils disaient cela pour l'éprouver, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec le doigt sur la terre.

8.7. Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit : **Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle.**

8.8. Et s'étant de nouveau baissé, il écrivait sur la terre.

8.9. Quand ils entendirent cela, accusés par leur conscience, ils se retirèrent un à un, depuis les plus âgés jusqu'aux derniers ; et Jésus resta seul avec la femme qui était là au milieu.

8.10. Alors s'étant relevé, et ne voyant plus que la femme, Jésus lui dit : Femme, où sont ceux qui t'accusaient ? Personne ne t'a-t-il condamnée ?

8.11. Elle répondit : Non, Seigneur. Et Jésus lui dit : Je ne te condamne pas non plus : va, et ne pêche plus.

Source : Jean 8,7, <https://www.info-bible.org/lsg/43.Jean.html>

³³ Omar veut Plagier des Hadiths chez les Juifs, Research Society, May 29, 2016, <https://islamlab.com/plagiat-de-hadiths-chez-les-juifs/>

٦٣١/٣٠٤٤ - مَالِكٌ عَنْ يَحْيَى بْنِ سَعِيدٍ، عَنْ سَعِيدِ بْنِ الْمُسَيَّبِ؛ أَنَّهُ سَمِعَهُ يَقُولُ: لَمَّا صَدَرَ عُمَرُ بْنُ الْخَطَّابِ مِنْ مِنَى، أَنَاخَ بِالْأَبْطَحِ. ثُمَّ كَوَّمَ كَوْمَةً^(١) بَطْحَاءَ. ثُمَّ طَرَحَ عَلَيْهَا رِدَاءَهُ وَاسْتَلْقَى. ثُمَّ مَدَّ يَدَيْهِ إِلَى السَّمَاءِ فَقَالَ: اللَّهُمَّ كَبِّرْتَ سِنِّي. وَضَعَفْتَ قُوَّتِي. وَأَنْتَشَرْتَ رِعِيَّتِي. فَأَقْبِضْنِي إِلَيْكَ غَيْرَ مُضَيِّعٍ وَلَا مُفْرَطٍ.

ثُمَّ قَدِمَ الْمَدِينَةَ فَخَطَبَ النَّاسَ، فَقَالَ: أَيُّهَا النَّاسُ. قَدْ سُنَّتْ لَكُمْ السُّنُنُ. وَفُرِضَتْ لَكُمْ الْفَرَائِضُ. وَتُرِكْتُمْ عَلَى الْوَاضِحَةِ. إِلَّا أَنْ تَضِلُّوا بِالنَّاسِ يَمِينًا وَشِمَالًا. وَضَرَبَ بِإِحْدَى يَدَيْهِ عَلَى الْأُخْرَى. ثُمَّ قَالَ: إِيَّاكُمْ أَنْ تَهْلِكُوا عَنْ آيَةِ الرَّجْمِ. أَنْ يَقُولَ قَائِلٌ لَا نَجِدُ حَدِيثًا فِي كِتَابِ اللَّهِ. فَقَدْ رَجَمَ رَسُولُ اللَّهِ، وَرَجَمْنَا. وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ، لَوْلَا أَنْ يَقُولَ النَّاسُ: زَادَ عُمَرُ بْنُ [ف: ٣١١] الْخَطَّابِ فِي كِتَابِ اللَّهِ لَكَتَبْتُهَا: الشَّيْخُ وَالشَّيْخَةُ فَارْجُمُوهُمَا الْبَيْتَةَ، فَإِنَّا قَدْ قَرَأْنَاهَا.

قَالَ مَالِكٌ: قَالَ [ص: ١٩ - ب] يَحْيَى بْنُ سَعِيدٍ: قَالَ سَعِيدُ بْنُ الْمُسَيَّبِ: فَمَا انْسَلَخَ نُو الْحِجَّةِ حَتَّى قُتِلَ عُمَرُ^(٢). رَجِمَهُ اللَّهُ^(٣).

[٣٠٤٤] الحدود: ١٠

(١) بهامش الاصل في «ع: من الكومة، بالضم اسم لما كَوَّمَ...».

(٢) بهامش ص في «خو: ابن الخطاب».

(٣) في ق «عنه».

[معاني الكلمات] «بالأبطح» أي: المحصب؛ «كوم كومة بطحاء» أي: جمع من صغار الحصى وجعل لها رأساً؛ «البيتة» أي: جزماً، الزرقاني ١٧٨:٤؛ «مفرط» أي: متهاون به، الزرقاني ١٧٧:٤؛ «وتركتكم على الواضحة» أي: الظاهرة التي لا تختفي، الزرقاني ١٧٨:٤. [الغافقي] قال الجوهري: «قال مالك: فما انسلخ نو الحجة حتى قتل عمر بن الخطاب رضوان الله عليه».

7 L'abrogation des versets

« [L'islamologue française] Anne-Marie Delcambre³⁴ (1943-2016) nous le rappelle : « *dans le cas de deux versets qui se contredisent, pour les spécialistes, le verset révélé en dernier abroge le verset révélé en premier* ». Il faut donc une première approche essentielle, celle de la lecture chronologique du coran. Plusieurs islamologues ont établi un coran chronologique, différent du coran traditionnel dans lequel les sourates sont classées de la plus longue sourate à la plus courte, mis à part la première, la Fatiha, telle l'édition française de la [traduction de Sami Aldeeb](#), islamologue. Cette édition simplifie la lecture et la compréhension du coran car elle comporte des renvois aux abrogations.

On a ainsi un coran divisé en 2 sections : la première, qui concerne les « révélations » faites entre 610 et 622, dénommées pré-Hégire ou mecquoises, et la seconde, celle qui date de 622 à la mort de Mahomet, dénommées post-Hégire ou médinoises.

Cette lecture éclaire les contradictions relevées dans le coran et elles sont expliquées par la science islamique par le principe des **versets abrogés (Mansukh)** et des **versets abrogeants (Nasikh)** : les versets les plus récents concernant un sujet donné abrogent les versets plus anciens portant sur le même sujet.

N'en déplaise au **Professeur Mohammed Talbi**, qui nie l'existence du principe abrogeant/abrogé et qui affirme que le *“verset du sabre”* [abrogeant les versets antérieurs tolérants] est une invention de quelques exégètes afin de théoriser *“l'abrogeant et l'abrogé”* qui trouve son origine dans l'ijtihad (effort d'interprétation) de l'imam Al-Chafii (cf wikipédia: coran), le principe verset abrogeant (nasikh) / verset abrogé (mansukh) est contenu dans le coran lui-même:

– 2.106: **Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?**

– 16.101: **Quand Nous remplaçons un verset par un autre – et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre – ils disent : “Tu n'es qu'un menteur”. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.**

Rien du contenu du coran ne peut être contesté, sous peine d'hérésie. Donc, la preuve apportée par ces versets est amplement suffisante. Mais s'il le fallait, d'autres preuves viennent renforcer cette thèse d'abrogeant/abrogé, comme ce hadith de Bukhari (sahih 56/19) :

– *Anas ibn Malik a dit : « L'envoyé d'Allah prononça pendant trente matins des malédictions contre les meurtriers des gens du puits de Mawna, contre Ril, Dhakwan, Usayya, qui s'étaient montrés rebelles à Allah et à son envoyé » . Anas ajoute : « un morceau du Coran fut révélé relativement aux gens du puits de Mawna ; nous le récitâmes puis il fut abrogé ». C'était : “Apprenez aux nôtres que nous avons rencontré notre seigneur ; il a été content de nous et nous a rendus content de lui”.*

Wikipédia, qui par ailleurs cite le coran chronologique du Professeur Sami Aldeeb, dit à ce propos que « *selon l'islamologue français Jacques Berque sur les 114 sourates du Coran, 71 sont plus ou moins concernées par l'abrogation* ». **Ce qui représente 62 % du contenu du coran** ».

« Pour bien comprendre l'évolution de la position de Mahomet sur le sujet du vin [et, ainsi, la notion d'abrogé / abrogeant], il suffit de replacer les versets dans l'ordre chronologique :

– 16.67: *Des fruits des palmiers et des vignes, vous retirez une boisson enivrante et un aliment excellent. Il y a vraiment là un signe pour des gens qui raisonnent.*

– 2.219: *Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : “Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens ; mais dans les deux, le péché est plus grand que l'utilité”. Et ils t'interrogent : “Que doit-on dépenser (en charité) ?” Dis : “L'excédent de vos biens.” Ainsi, Allah vous explique Ses versets afin que vous méditez.*

- 4.43: *Ô les croyants ! N'approchez pas de la Salat alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] – à moins que vous ne soyez en voyage – jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si*

³⁴ https://fr.wikipedia.org/wiki/Anne-Marie_Delcambre

vous avez touché à des femmes et vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allah, en vérité est Indulgent et Pardonneur.

– 5.90: Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous-en, afin que vous réussissiez.

On passe d'un « aliment excellent » qui est de plus un signe de dieu, dont la consommation est donc encouragée, par des étapes intermédiaires (un grand péché ... mais quelques avantages, l'interdiction de prier quand on est ivre) et on finit par l'interdiction la plus formelle.

Source : ABROGEANT / ABROGÉ, *une des clés indispensables pour comprendre l'islam*, <http://www.blog.sami-aldeeb.com/2013/05/13/abrogeant-abroge-une-des-cles-indispensables-pour-comprendre-lislam/>

8 En conclusion

Toute cette analyse montre que le Coran n'est pas tombé du ciel, d'une façon miraculeuse, instantanée, lumineuse. Que le Coran est incréé. On constate que le Coran, si l'on en doutait, est bien une œuvre humaine.

On peut émettre plusieurs hypothèses pour expliquer ces abrogations successives :

- Dieu et/ou son prophète son faillibles.
- Mahomet manque d'intelligence en ne comprenant pas le message de son dieu
- Le Dieu de Mahomet n'est pas un dieu,
- Mahomet, dans ses transes de « révélation » est atteint d'une maladie dont on ne connaît pas la cause.

Ces abrogations successives, comme les versets sur le vin, met en doute le caractère révélé et immuable du Coran.

9 Bibliographie

[1] *The History of the Quran Part 1*, by ' Allamah Abu 'Abd Allah al-Zanjani, Translated from Persian by Mahliqa Qara' i.,

<http://www.webcitation.org/query?url=http://tanzil.net/pub/ebooks/History-of-Quran.pdf&date=2011-05-13>

[2] *Sahih Boukhari complet*, <https://islamlab.com/wp-content/uploads/2016/06/Sahih-Boukhari-complet.pdf>

[3] *Manuscrit du Coran de l'université de Birmingham*,

https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuscrit_du_Coran_de_l%27universit%C3%A9_de_Birmingham

[4] *Les manuscrits de Sanaa*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Manuscrits_de_Sanaa

[4] *La Transmission Ecrite Du Coran. Dans Le Début De L'islam : Le Codex Parisino-Petropolitanus*, François Déroche, 15

avril 2008. 342 €, [http://www.amazon.fr/Transmission-Ecrite-Debuts-Lislam-Parisino-](http://www.amazon.fr/Transmission-Ecrite-Debuts-Lislam-Parisino-Petropolitanus/dp/9004172726/ref=pd_sim_sbs_14_3?ie=UTF8&dpID=41FczGeuVTL&dpSrc=sims&preST= AC_UL160_S)

[Petropolitanus/dp/9004172726/ref=pd_sim_sbs_14_3?ie=UTF8&dpID=41FczGeuVTL&dpSrc=sims&preST= AC_UL160_S](http://www.amazon.fr/Transmission-Ecrite-Debuts-Lislam-Parisino-Petropolitanus/dp/9004172726/ref=pd_sim_sbs_14_3?ie=UTF8&dpID=41FczGeuVTL&dpSrc=sims&preST= AC_UL160_S)

[R106%2C160_&refRID=03153NP54TV7E420J657](http://www.amazon.fr/Transmission-Ecrite-Debuts-Lislam-Parisino-Petropolitanus/dp/9004172726/ref=pd_sim_sbs_14_3?ie=UTF8&dpID=41FczGeuVTL&dpSrc=sims&preST= AC_UL160_S)

[4] *Codex Parisino-petropolitanus*, https://fr.wikipedia.org/wiki/Codex_Parisino-petropolitanus

Table des matières

1	Histoire de la rédaction du Coran jusqu'à la recension du calife Uthmân et des autres versions non othmaniennes..	1
2	Données complémentaires	2
2.1	Les manuscrits de Sanaa	2
2.2	Le Codex Parisino-petropolitanus	3
2.3	Manuscrit du Coran de l'université de Birmingham	3

2.4	Quelques différences entre le texte effacé des manuscrits de Sanaa et le Coran	4
3	Le cas du scribe de Mahomet Abdallah Ibn Abi Sahr, devenu apostat.....	5
4	Critique de la version du Coran d'Othman par le scribe Abdallah Ibn Mas'ud.....	5
5	Une bête a mangé les versets du Coran	7
6	Lapidation : un verset du Calife Omar	10
7	L'abrogation des versets	12
8	En conclusion	13
9	Bibliographie	13